

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SÉANCE DU 03 NOVEMBRE 2022**

**VILLE DE  
SAINT-  
FLORENTIN**

**N° 2022\_089**

Membres en exercice : 26

Conseillers présents à la séance :  
20 + 1 pouvoir

Date de publication : 04 novembre 2022

Le 3 novembre à 19h00, le Conseil Municipal de SAINT-FLORENTIN s'est réuni en Salle du Conseil de l'Hôtel de ville sous la présidence de Monsieur Yves DELOT, Maire, pour la tenue d'un conseil municipal organisé à la suite de la convocation qui lui a été faite le 26 octobre 2022 dans les formes et délais prévus au Code général des collectivités territoriales.

**ÉTAIENT PRÉSENTS** : M. DELOT, M. MAILLARD, Mme SCHWENTER, M. BIOT, M. PARIGOT, Mme SEUVRE, Mme WILLEMS, Mme GRUET, Mme DELOT, M. BILLET, Mme BIOT-FLORIMOND, M. TIRARD, Mme ÉTIENNE, Mme ROUSSEAU, Mme COUDERT, M. PERREIRA-GONCALVES, M. LEFEVRE, M. LECOMPTE, Mme GERMAIN, M. DELECOLLE,

**ÉTAIT EXCUSÉ** : M. GORNEAU, (pouvoir donné à M. PERREIRA-GONCALVES),

**ÉTAIENT ABSENTS** : M. SERRE, Mme GROENTZINGER, M. CAMPOS, M. LANGLOIS, Mme LANGLOIS-LENTI

Mme COUDERT et M. LEFEVRE ont été désignés secrétaires de séance en application de l'article L.2121-15 du code général des collectivités territoriales.

Objet :

**CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DU PERSONNEL MUNICIPAL  
À LA CCSA**

Visa :

VU le Code général de la fonction publique,

VU le Code général des collectivités territoriales,

VU les statuts de la Communauté de Communes Serein et Armance,

VU la délibération 2014-54 prévoyant la mise à disposition de personnel communal à la CCF

Considérant :

CONSIDÉRANT la nécessité pour la Ville centre de la CCSA d'apporter son appui à la structure intercommunale,

CONSIDÉRANT l'organisation administrative de la Communauté de Communes Serein et Armance et l'extension de son champs d'intervention,

CONSIDÉRANT que le personnel municipal est susceptible d'apporter son concours à la mise en œuvre des compétences de la CCSA,

CONSIDERANT que les missions et les agents concernés sont notamment :

Pour des missions récurrentes :

- Appui au suivi d'exécution de marchés de travaux par le Responsable des Services Techniques,
- Agent technique électricité (installation et présence aux conseils communautaires...),

Pour des appuis ponctuels :

- Assistance technique services voirie, bâtiment, réseau,
- Assistance espaces verts,
- Renforcement des équipes techniques pour manifestations (manutention...),
- Appui technique/administratif
- Affaires Juridiques, Marchés publics par le Responsable des Affaires Juridiques,

CONSIDERANT le projet de convention annexé à la présente délibération ;

**Le Conseil Municipal à l'unanimité,**

**AUTORISE** Monsieur MAILLARD à signer une convention de mise à disposition de personnel au profit de la CCSA.

Fait et délibéré en Mairie,  
les jour, mois et an que dessus,  
Au registre sont les signatures,  
A SAINT-FLORENTIN, le 4 novembre 2022  
Le Maire, Yves DELOT,

